

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Numéro : 2022-38	Nombre de Délégués en exercice : 38	Nombre de Délégués présents : 15	Nombre de Délégués votants : 15	Date de convocation : 11/10/2022
----------------------------	---	--	---	--

ACCOMPAGNEMENT DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

L'an deux mille vingt-deux, le 17 octobre à 17 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Covaldem11 (11 000) sous la Présidence de Monsieur Pierre BARDIES, Président du COVALDEM 11.

Présents :

M. Pierre **BARDIES** - M. Alain **COSTES** - M. Jean **PERILLOU** - M. André **AMAT** –
Mme Elodie **GARCIA** (suppléante de M. Albert **NADAL**) - M. Christian **SOULA**- M.
Christian **ARAGOU** - M. Daniel **LEFEBVRE** – M Christophe **PRADEL** - M. Luciano
STELLA - M. Jean-Bernard **AUDIER** - Mme Hélène **RIGAUD**- M. Michel
ZOCCARATO - M. Pascal **VALLIERE** - Mme Marylise **RIVIERE**

Excusés :

M. Didier **COMBIS** - M. Albert **NADAL** - M André **VIOLA** - M. François **DEMANGEOT**-
M. Serge **CAZENAVE** – M. Arnaud **ALBAREL**- M. Didier **CARBONNEL**- Jean-Pierre
PELIX - M. Jean-François **SAÏSSET**- M. Thierry **LECINA**- M. Jean-Claude **PISTRE** -
M. Claude **LACUBE**- M. Guy **VIVES** - M. Gilles **CASTY**

Absents :

M. Christian **OURLIAC** - M. Pierre **VIDAL** - M. Cédric **LEMOINE** – M. Christian
JIMENEZ - M. Michel **MOLHERAT** - M. Roland **COMBETTES** - M. André **BONNET**- M.
Gérard **GARCIA** - M. Jean-Luc **CABILLE** - M. Jean-Claude **MORASSUTTI** -

Madame Elodie Garcia est désignée secrétaire de séance.

Vu l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales « Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Au sein du ministère chargé des Sports, une mission Sport et Développement durable est en charge des thématiques environnementales et d'éco responsabilité. Ses objectifs sont :

- Utiliser le sport pour sensibiliser/changer les comportements des usagers du sport
- Montrer que le sport est porteur de solutions face aux enjeux climatiques et de biodiversité
- Accompagner l'écosystème sport dans sa transition écologique pour réduire l'impact des acteurs de sport sur l'environnement.

À toute échelle, les rencontres sportives contribuent à la création de valeurs, d'émotions et de mobilisations pour l'ensemble des parties prenantes d'un territoire. Cependant, comme toute activité humaine, elles peuvent avoir des effets négatifs sur l'environnement qu'il apparaît indispensable de réduire, voire même d'inverser. Au-delà du spectacle qu'elles constituent, les manifestations sportives peuvent façonner durablement les comportements et les habitudes des spectateurs, sportifs et partenaires.

Le Covaldem11 est présent sur le territoire à compétence collective pour organiser la mise en place du tri sélectif. Sur la totalité du territoire, le Covaldem11 peut accompagner les organisateurs dans la sensibilisation des participants et spectateurs. Cette démarche a été expérimentée cette année sur plusieurs raids, courses et événements avec un très bon retour. Des objets écoresponsables floqués Covaldem11 sont fournis aux organisateurs pour compléter le kit des participants. Il s'agit de gourdes (pour éviter les bouteilles à usage unique) de pochettes ou boîtes repas (pour éviter les papiers aluminium ou films étirables) des pailles réutilisables, de verre réutilisables, de sacs en coton

Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Comité Syndical approuvent la démarche et sa généralisation.

Madame Elodie Garcia
Secrétaire de séance

